

✓ PILES ET BATTERIES REPRISES ET RECYCLÉES PAR BATRIBOX

<p>PILES BÂTON</p>	<p>PILES PLATES</p>	<ul style="list-style-type: none"> PR41/312, LR44... CRI616, CRI620... CR232, CR2450... <p>PILES BOUTONS</p>	<p>BATTERIES D'OUTILLAGE</p>	<p>ÉLECTRIFICATEUR DE CLÔTURE Piles ou batteries</p> <p>PETITE BATTERIES AU PLOMB < 5KG</p>
<p>BATTERIES D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES</p>				

✗ PILES ET BATTERIES REPRISES ET RECYCLÉES PAR BATRIBOX

<p>BATTERIES AUTOMOBILES Batteries thermiques et électriques</p>	<p>BATTERIES INDUSTRIELLES Les batteries à usage strictement industriel, les batteries de plus de 5kg, ou les petites piles au lithium chlorure de thionyle (LiSOCL2 ou «LS») ne sont pas acceptées</p>	<p>BATTERIES DE TROTINETTES ET VÉLOS ÉLECTRIQUES Les batteries issues des engins de la petite mobilité électrique (vélos, trottinettes, scooters, skateboards, drâisiennes...) ne peuvent pas être déposées dans les contenants Batribox mais Screlec peut vous proposer une solution de reprise dédiée. Contactez-nous à l'adresse e-mobilité@screlec.fr.</p>
<p>AUTRES DÉCHETS</p> <p>Cartouches d'encre Sacs plastiques Ampoules Petits déchets d'équipements électriques et électroniques</p>		